



Annonces du GDS :

annexion de la justice à l'intérieur ?

La semaine dernière, à l'occasion de la cérémonie de fin de formation de la 219^e promotion, le GDS nouvellement nommé a déroulé sa feuille de route pour l'administration pénitentiaire. Le ministre a décliné une vingtaine de minutes d'un discours sécuritaire, stigmatisant, menaçant pour la préservation des droits et libertés fondamentaux.

Pour rappel celui qui considérait dès 2021 que « le problème de la police, c'est bien la justice » en manifestant avec des syndicats de policiers devant l'assemblée nationale est aussi celui qui a démocratisé « l'ensauvagement », qui a écrit dans le journal de l'action française, qui disait à l'extrême droite qu'elle était trop molle, qui voulait créer des camps de rééducation militaire pour mineurs de moins de 13 ans à Mayotte ou encore celui qui a porté la dernière loi immigration main dans la main avec le Rassemblement National.

Il aurait été naïf de croire que parfois les enjeux des fonctions saisissent les hommes, il n'en est rien. L'usage d'une sémantique démagogique et ultra sécuritaire n'est pas nouvelle chez Monsieur le ministre mais confirme les craintes de cette nomination. **Il entend donc calquer l'architecture et le fonctionnement du ministère de la justice sur celui de l'Intérieur.**

Mais quand parle-t-on du bilan de ces politiques ? Les opérations place nette proposées pour nos établissements aujourd'hui ont-elles porté leurs fruits ? Combien de responsables se sont succédé dans les quartiers nord de Marseille pour en repartir une fois les belles images enregistrées¹? Les mêmes recettes produisent les mêmes plats indigestes.

La CGT Insertion Probation s'oppose fermement à cette négation de toute la vision humaniste de nos métiers, de la justice et de la société.

➤ **Place et missions des SPIP :**

Les annonces concernant les SPIP restent à ce stade plutôt inconsistantes et révèlent une fois encore la méconnaissance institutionnelle de l'action et des acteurs en SPIP tant au sein de l'AP que du MJ. La création d'une **Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire** bicéphale qui ne fait que reprendre la mission même de l'administration pénitentiaire « garde et réinsertion » en est l'aveu le plus cuisant. Pour la CGT IP, seule une direction autonome de l'insertion et de la probation permettrait de s'extraire de la logique des murs, qui contamine toute pensée de la peine et de l'action des SPIP au sein même de la DAP. Le GDS a botté en touche en invoquant l'instauration d'**États Généraux de l'insertion probation au printemps.**

Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation sont ainsi complètement absents du discours du ministre (**qui les requalifie d'agents de réinsertion et de probation**), et ne doivent pour autant pas devenir un engrenage supplémentaire dans cette machine de destruction de tous les

1 **Cf. Rapport du sénat sur la narcotraffic :** [p8 Les opérations « place nette » : de la poudre aux yeux ?](#)

principes qui fondent notre justice. Pas dupe de la tonalité sécuritaire qui traverse tout ce programme, la CGT IP s'opposera à toute remise en cause du sens même de l'intervention et de l'expertise développées au sein des SPIP.

Les différentes études (avis du Conseil Économique Social et Environnemental²) ou commissions (Sénat, cour des comptes) ne pointent jamais la qualité de l'intervention des SPIP mais uniquement **le manque de moyens qui leur sont alloués** et le dévoiement des moyens existants dans des procédures inefficaces (LSC par ex) qui rendent illisible l'action du SPIP pourtant indispensable à la réinsertion réussie des personnes placées sous main de justice.

L'annonce du doublement des places de semi-liberté ne fait qu'entretenir à nouveau une confusion sur le sens de la peine et de l'enfermement. La semi-liberté ne se substitue pas à la détention. Une telle mesure doit être individualisée, correspondre aux besoins de la personne qui en bénéficie sans quoi sa plus-value est drastiquement amoindrie et les possibilités de réinsertion considérablement réduites. En outre, les conditions actuelles des quartiers ou centres de semi-liberté sont affolantes : parfois pas de cour de promenade, pas de médical, inadaptation des sorties aux horaires de travail atypiques... **Le problème de la surpopulation ne se réglera qu'à l'entrée en détention et non par des mesures hasardeuses de régulation conduisant à des sorties non préparées.**

Quant à **la création d'officiers de probation, ou l'intervention d'une police pénitentiaire au sein même des SPIP**, nous laissons ces gadgets aux OS qui en sont les défenseurs. Une nouvelle contamination du milieu ouvert par la logique carcérale. Ce tout contrôle inefficace s'inscrit dans une absence totale de réflexion sur le recours même à l'emprisonnement et sur les caractéristiques sociologiques du public sous-main de justice.

Pour ce qui concerne les SPIP et les collègues Agents de Surveillance Électronique, il est consternant de voir qu'**il leur est proposé d'être accompagnés de cette fameuse police**. On crée donc une police pour aller dans des endroits où la police n'irait plus ! La CGT IP rappelle qu'elle porte depuis la création des ASE des déplacements systématiques en binôme que l'administration s'acharne à refuser pour des problèmes de moyens humains.

➤ **Un engrenage passéiste et liberticide :**

Marqueur de cette régression au sein de l'AP, **le retour d'un QHS dédié à la prise en charge des « narcotrafiants »** reste un non-sens auquel l'histoire française a jugé bon de mettre fin au début des années 80 ! Un retour 50 ans en arrière ! L'isolement systématique préconisé dans des établissements « ultra sécurisés » est contraire au droit et aux recommandations internationales ; la dramatique expérience des QHS a été interrompue car jugée inhumaine. Le modèle italien du « carcere duro » tant vanté se confronte régulièrement aux exigences de la CEDH, or la dignité reste encore l'une des valeurs fondamentales d'une société démocratique ! L'exemple récent de l'établissement de Condé-sur-Sarthe démontre encore que cette ultra spécialisation est contre-productive.

Par ailleurs, cette annonce repose sur des données sensationnalistes voire mensongères et viennent faire le jeu des discours d'extrême droite en stigmatisant toujours plus les personnes étrangères ou certaines catégories d'infractions. Ainsi, **les 17000 « narcotrafiants » désignent en réalité**

2 **Cf. Avis CESE sur le sens de la peine:** L'avis définit trois priorités : des peines compréhensibles, DIGNES et individualisées

l'ensemble des personnes condamnées pour des faits d'infractions à la législation sur les stupéfiants, y compris donc les usagers, pour lesquelles la problématique est bien davantage sanitaire, mais aussi des personnes toujours présumées innocentes.

Terminée pour ces dernières, d'ailleurs, la distinction prévenus/condamnés pourtant légalement définie, qui vient disparaître au profit d'une évaluation hasardeuse de la dangerosité, notion qui relève plus de l'incantation que de l'expertise mais aux enjeux éthiques majeurs. Exit le principe et la mission centrale de réinsertion pour l'ensemble des publics puisque le travail d'insertion, de probation et d'accompagnement est désormais intimement corrélé à cette dangerosité.

Rappelons également qu'il est illusoire et démagogique de vouloir s'attaquer de cette façon à la criminalité organisée sans jamais évoquer la criminalité financière de façon globale (circuits de blanchiment, législation et coopération bancaire et fiscale, paradis fiscaux). A ce titre, les capacités d'investigation de la Police Judiciaire sur ce champ ont été drastiquement attaquées par la réforme à l'initiative de notre ministre.

De façon identique, **l'annonce de l'expulsion des étrangers sitôt condamnés** vient à nouveau assimiler les personnes étrangères à une menace pour la sécurité publique alors même que toutes les études infirment un tel lien. Il ne s'agit que de la reprise opportuniste d'une proposition de loi faite par le Rassemblement National en octobre dernier et d'une répugnante récupération de faits divers. Il existe déjà une double peine pour les étrangers condamnés, vouloir la renforcer est un signe fort de xénophobie qui se heurtera de toute façon à la réalité opérationnelle. En sous-entendant qu'en expulsant davantage, la pression sur la densité carcérale s'allégera, le ministre n'entend une nouvelle fois pas prendre à bras le corps le problème de surpopulation. Il est toujours plus aisé de pointer un bouc-émissaire plutôt que de prendre des mesures courageuses et responsables. **La création d'un bureau à la DAP pour coordonner ces expulsions** vient enfoncer le clou de cette surenchère. Vendôme devient à grand fracas une annexe de Beauvau.

➤ **Les maux de la justice toujours éludés :**

Ici nulle question pour le ministre d'assumer l'insuffisance des gouvernements successifs à octroyer les moyens humains, matériels et financiers à la hauteur des missions de la justice. Rappelons que depuis 2017 le ministre est dans l'exécutif successivement au budget et à l'intérieur. Rappelons également les conséquences délétères des réformes successives qui tendent à incarcérer et à pénaliser toujours plus au détriment du bon sens. La France est désormais à l'avant dernière **place des pays européens concernant la surpopulation carcérale entre la Roumanie et la Macédoine !**

80000 détenus pour 62000 places ! Une justice, contrairement aux déclarations du ministre, qui n'est pas laxiste mais qui condamne toujours plus en nombre et en durée de peine ! C'est chaque mois 600 détenus supplémentaires dans les prisons françaises alors même que les enquêtes de victimation et les plaintes nous montrent que la délinquance n'augmente pas³.

Les mesures affichées marquent un recul inédit du respect des droits et libertés fondamentaux. Il s'agit d'une énième gesticulation d'un personnel politique qui pense plus à son destin personnel et sa stratégie de communication qu'à la recherche de vraies solutions durables et efficaces.

3Cf. Chiffres du centre d'observation de la société : L'insécurité n'augmente pas en France le nombre annuel d'homicides a nettement baissé, de 1 400 à 800 entre 2002 et 2009, et il est à peu près stable depuis dix ans. Certains types de délinquance peuvent croître ou décroître sur la période mais les enquêtes de victimation restent stables.

Le GDS évite donc soigneusement d'évoquer les sources systémiques des problématiques qui touchent l'administration pénitentiaire : service public en fin de chaîne pénale, elle devrait résoudre à elle seule la sous dotation chronique du système judiciaire français⁴ ou l'obsolescence d'un système pénal qui s'acharne sur un public précaire et de plus en plus pauvre⁵. **Le service public de la justice ne travaille pas en autonomie**, il s'inscrit dans un ensemble de politiques publiques (santé, éducation, protection de l'enfance...) que l'État déserte de plus en plus notamment du fait des réformes prônées par notre ministre.

Comme ses prédécesseurs le ministre reste dans une absence de réflexion et a lui aussi recours à la solution miracle de la construction de places : mesure coûteuse et inutile qui a largement démontré son inefficacité⁶ ; elle masque en outre le sous-effectif grandissant en personnels pour déjà faire tenir les établissements existants !

La prévention de la récidive ne pouvait pas, ne peut pas et ne se fera pas dans des établissements remplis à 200%, dans des milieux ouverts où l'on suit plus de 100 personnes et dans une administration et un ministère sous dotés en personnels !

Il est urgent que ceux qui croient encore que la Justice doit être un rempart contre l'arbitraire et l'obscurantisme, contre la précarisation des plus fragiles, se dressent contre les déclarations du ministre de la justice.

La CGT IP appelle à une convergence des forces pour que ces projets ne voient jamais le jour. L'éthique professionnelle et les valeurs des agents en SPIP ne plieront pas devant la stigmatisation, l'exclusion, le démantèlement des principes et des droits fondamentaux.

La CGT IP publiera chaque semaine des communiqués thématiques à rebours du discours démagogique de notre nouveau garde des Sceaux, proposera des modalités d'actions et invite l'ensemble des personnels à organiser des assemblées générales.

La CGT IP continuera à défendre l'essence des missions de la filière IP et les droits et intérêts des agents !

La CGT IP ne lâchera rien !! Soyons combatif.ves, soyons solidaires !

Montreuil ,
le 27/01/2025
Le bureau national

⁴**Cf. Chiffres justice en Europe** : [La CEPEJ publie son nouveau rapport d'évaluation des systèmes judiciaires européens - Commission européenne pour l'efficacité de la justice \(CEPEJ\)](#) L'une des données clés concerne le budget du « système judiciaire » la médiane s'établit à 85,4 euros par habitant contre 77,22 € en France, le montant Si l'on compare avec ses voisins, l'Espagne est à 96,8, l'Italie 100,6, l'Allemagne à 136, l'Autriche à 141 et la Suisse à 245. Quant au nombre de magistrats professionnel pour 100 000 habitants. La médiane s'établit à 17,6, la moyenne à 21,9 : La France quant à elle ne compte que 11,3 magistrats, contre 12,2 en Italie, 14 en Belgique ou encore 24,17 en Allemagne.

⁵**Cf. Enquête Caritas** : [Prison : comment en sortir ? | Secours Catholique - Caritas France](#)

⁶**Cf pastille France culture** : [Combien coûtent les prisons ? | France Culture](#)